

Votre contribution à la lutte contre le scarabée japonais

Comme le scarabée japonais peut causer d'importants dégâts aux plantes cultivées et aux plantes sauvages, il est important de signaler chaque observation au service phytosanitaire concerné. Plus le coléoptère est détecté tôt, plus les chances de réussite de la lutte sont grandes.

Si vous voyez un scarabée japonais :

- Capturez le coléoptère et ne le relâchez plus! Vérifiez la présence de touffes de poils blancs sur les côtés de l'abdomen.
- Faites si possible une photo de l'insecte, notez l'emplacement précis et le nom de la plante-hôte sur laquelle vous avez remarqué l'insecte. Congelez le coléoptère.
- Contactez le plus rapidement possible le service phytosanitaire de votre canton :

Canton Numéro de téléphone

AG	062 855 86 84
AI	071 788 95 81
AR	071 353 67 56
BE	031 636 49 11
BL	061 552 21 57
BS	061 267 67 63
FR	026 305 58 65
GE	022 388 71 28
GL	055 646 66 45

Canton Numéro de téléphone

GR	081 257 60 43
JU	032 420 74 33
LU	041 914 30 81
NE	032 889 37 16
NW	041 618 40 40
OW	041 666 63 15
SG	058 228 24 24
SH	052 674 05 24
SO	032 627 99 72

Canton Numéro de téléphone

SZ	055 415 79 26
TG	058 345 85 17
TI	091 814 35 85
UR	041 871 05 66
VD	021 557 99 00
VS	027 606 76 05
ZG	041 227 75 65
ZH	058 105 99 03
FL	00423 236 64 11

Rédigé en collaboration avec l'OEPP – www.eppo.int

Aidez-nous à préserver la Suisse du scarabée japonais !



Scarabée japonais (*Popillia japonica*)

Un insecte qui menace les espaces verts, les forêts et les cultures

MERCI !

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'agriculture OFAG
Office fédéral de l'environnement OFEV
Service phytosanitaire fédéral SPF

MERCI !

Le scarabée japonais, qui est-il ?

- Le scarabée japonais (*Popillia japonica*) est, comme son nom l'indique, un coléoptère indigène japonais, qui a été introduit dans d'autres parties du monde.
- En été 2014, sa présence a été détectée pour la première fois en Europe, dans les environs de Milan, en Italie. Le scarabée japonais a ensuite atteint aussi la Suisse, par le Tessin. Depuis, sa population présente en Suisse augmente chaque année.
- Comme il représente une menace sérieuse pour les plantes cultivées et les plantes sauvages, sa présence doit être signalée sans délai au service phytosanitaire cantonal.



Photo : Louis Sutter SPF

Quels sont les dégâts occasionnés par le scarabée japonais ?

- Les larves du scarabée japonais se nourrissent des racines des plantes herbacées et font des dégâts dans les espaces verts.
- Au stade adulte, les scarabées sont très voraces et peuvent consommer entièrement le feuillage d'un grand nombre de différentes espèces végétales.
- Les plantes les plus exposées sont les pommiers, les ronces (mûres), les ormes, la vigne, les tilleuls, les cerisiers, les érables, les rosiers, les pêchers et les fèves de soja. Le scarabée japonais, consomme les feuilles, les fleurs et les fruits.



Photo : Louis Sutter SPF



Photo : Louis Sutter SPF

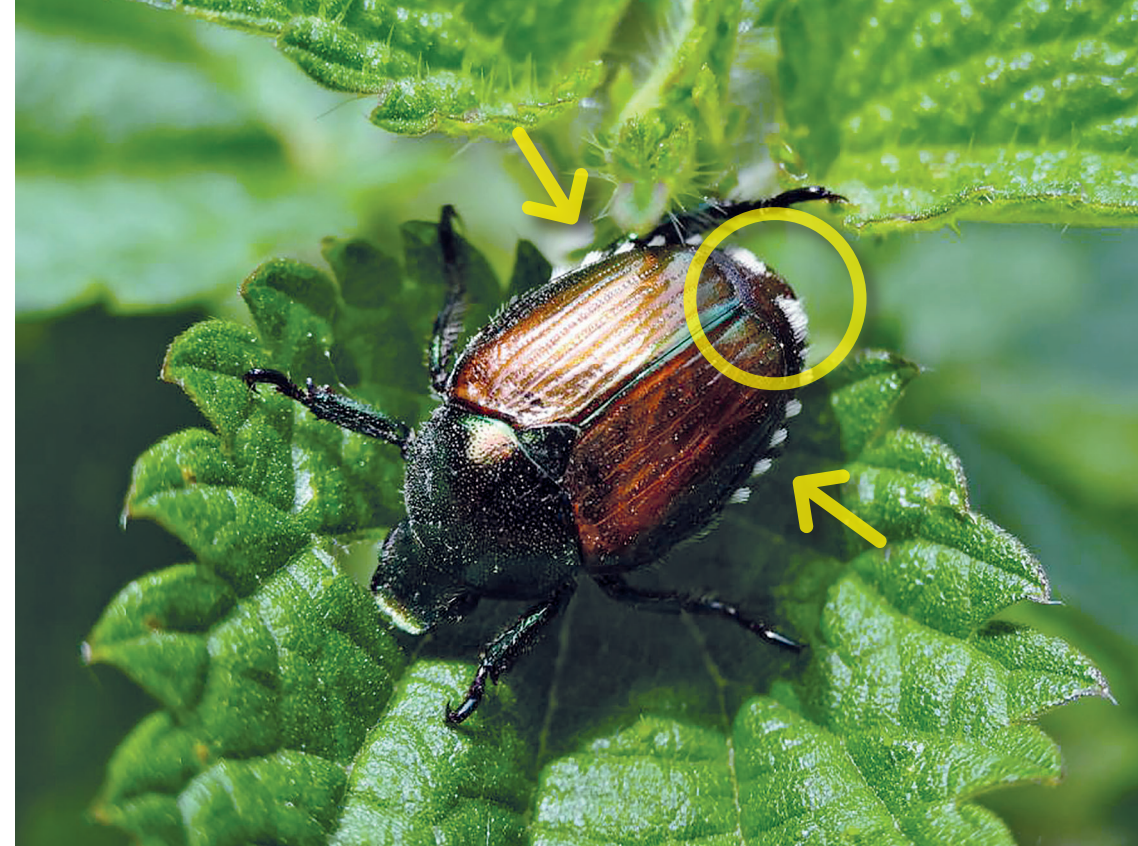


Photo : OEPP

À quoi reconnaît-on le scarabée japonais ?

- Les coléoptères adultes mesurent 10 à 12 mm de long, ses élytres sont de couleur brun cuivre.
- Les côtés de son abdomen sont entourés de cinq petites touffes de poils blancs. Le dernier segment abdominal porte deux touffes plus grandes de même couleur.
- Les coléoptères adultes s'observent surtout en été (juin à août).
- Les œufs, les larves et les pupes vivent dans le sol et sont de ce fait plus difficiles à voir.